

La Belgique à la tête de l'UE, pour quoi faire ?

La CGSP wallonne a récemment adopté un mémorandum en vue de la future présidence belge de l'UE... Morceaux choisis.

POUR UNE AUTRE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La CGSP wallonne condamne l'établissement d'une Union économique et monétaire basée sur des principes monétaristes qui neutralisent les principaux outils macroéconomiques nationaux, sans les compenser par des politiques macroéconomiques communautaires. Contre cette orientation, la CGSP wallonne considère les instruments macroéconomiques comme indispensables pour contrer le chômage massif, répondre à certains besoins d'investissements publics et lutter contre l'instabilité monétaire et financière engendrée par la libéralisation et la spéculation.

La mise sous surveillance des finances publiques grecques pour cause de déficit excessif engageant la stabilité de l'euro met en évidence les limites de la coordination économique européenne et de l'indépendance de la Banque centrale européenne. Face à la dérégulation mise en œuvre par les institutions européennes et aux injonctions de coupes sévères dans les dépenses publiques au nom de l'intérêt général européen, il est temps de développer non pas plus de régulation mais bien une véritable réglementation du

POUR LA CGSP WALLONNE, LA CRISE SOCIALE QUE NOUS SUBISSONS EST LE RÉSULTAT DU DÉTOURNEMENT, AU PROFIT D'INTÉRÊTS PRIVÉS, D'UNE PART CROISSANTE DE LA RICHESSE PRODUITE QUI CONDUIT À LA FINANCIARISATION DE L'ÉCONOMIE. POUR CONTRER CETTE TENDANCE, LA CGSP PLAIDE POUR UN PLAN DE RELANCE QUI FAIT DE LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES SA PRIORITÉ.

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'interrégionale wallonne de la CGSP.

système économique européen et de rendre à la croissance et à la compétitivité la place qui leur revient, celle d'outils au service de la société et non d'objectifs prioritaires.

La CGSP wallonne revendique donc :

- la remise en cause du Pacte de stabilité. En effet, en ces temps de crise, la politique budgétaire doit jouer un rôle de soutien à la demande par l'augmentation des dépenses publiques ;
- la fin de l'indépendance de la BCE et l'intégration du plein-emploi comme son objectif prioritaire ;
- l'instauration d'une véritable fiscalité européenne sur les bénéfices (taxe de type Tobin-Spahn) et la fortune, en ce compris le patrimoine mobilier ;
- la levée du secret bancaire et la lutte contre les paradis fiscaux.

POUR UNE AUTRE POLITIQUE SALARIALE

Avec la création du marché unique et l'intégration progressive de l'économie européenne, la mise en œuvre d'une politique européenne de salaires minimaux devient un impératif catégorique dont l'objectif premier devrait être d'empêcher une nouvelle extension des bas salaires. Elle permettrait, en outre, de faire progresser d'autres objectifs sociaux comme la réduction des inégalités salariales entre les hommes et les femmes, ou encore l'amélioration de la qualité du travail. Enfin, une politique européenne de salaires minimaux représenterait un apport décisif à la recherche d'une stabilisation de la demande privée et ferait obstacle aux velléités d'une politique déflationniste. Pour la CGSP wallonne, il faut réaffirmer que le salaire n'est pas un

coût économique mais un droit sociopolitique fondamental. Cela signifie que ce sont des raisonnements politiques et non économiques qui doivent lui être appliqués. La répartition des richesses n'est pas une question de lois économiques mais de rapports sociaux.

Pour ces raisons, la CGSP wallonne demande :
- l'instauration, au niveau européen, d'une politique de salaires minimaux interprofessionnels suffisamment ambitieuse pour éviter d'être considérée, par certains, comme un piège à l'emploi. Cette politique de salaires minimaux prévoirait la fixation, à l'échelle européenne, d'objectifs et de calendriers à respecter par chaque pays en fonction de ses institutions et procédures propres. Ce cadre permettrait de respecter les spécificités institutionnelles de chacun des pays qui

pourraient, dès lors, procéder soit par la fixation de salaires minimaux légaux, soit par extension des conventions collectives en vigueur, ou encore par une combinaison de ces deux méthodes ;

- la promotion du système de l'indexation automatique des salaires à l'échelle européenne ;
- un débat sur les salaires maximaux afin de fixer une échelle des salaires allant, par ex., de 1 (salaire minimal garanti) à 20 ;
- que les minima sociaux soient fixés selon une procédure similaire à celle applicable au salaire minimal et évoluent parallèlement à celui-ci.

POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE D'EMPLOI

Telle que menée depuis de nombreuses années, la politique européenne de l'emploi n'est pas une politique de lutte contre le chômage, mais une politique de lutte contre les supposées "rigidités" du marché du travail, au nombre desquelles il y a, bien évidemment, un "coût" du travail trop élevé, un pouvoir des syndicats trop important, l'existence d'un salaire minimal et du droit du travail... La politique européenne de l'emploi se résume donc à une politique du marché du travail ou, autrement dit, à une politique d'adaptation du travail au marché.

Il ne faut donc pas s'étonner de constater que la lutte contre le chômage ne figure pas parmi les objectifs de la SEE (Stratégie européenne pour l'emploi). L'objectif prioritaire de la SEE est l'augmentation du taux d'emploi^②, sans critère de qualité. Or, un taux d'emploi élevé peut coïncider avec un taux de chômage^③ élevé. En d'autres termes, augmenter l'emploi ne signifie pas nécessairement diminuer le chômage. Cet objectif de maximisation du taux d'emploi conduit au développement des emplois précaires et à l'accroissement de la flexibilité. Voilà pourquoi la CGSP wallonne plaide pour une véritable politique de l'emploi qui fasse de la lutte contre le chômage son objectif prioritaire et qui réaffirme le droit à un emploi décent de qualité pour tous.

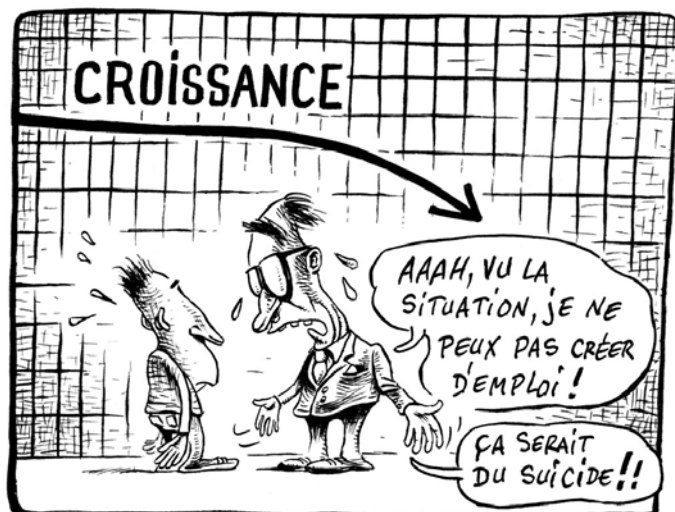
Elle revendique de ce fait :

- une réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire et s'oppose donc à tout allongement de la durée du temps de travail ;
- une législation européenne pour empêcher le licenciement dans les entreprises qui réalisent des bénéfices ou qui reçoivent des subsides publics ;
- l'intégration de la réduction du chômage comme objectif prioritaire de la SEE.

POUR UNE VRAIE SÉCURITÉ SOCIALE EUROPÉENNE

La CGSP wallonne considère que toute discussion sur l'avenir des pensions doit donner la priorité absolue à la défense et à la promotion de la pension légale avec, en son sein, le maintien des trois régimes de pension légale (public, salariés et indépendants). La question de son financement est donc cruciale. Dans ce cadre, la CGSP wallonne refuse de se laisser entraîner dans un débat technique : le débat qui nous occupe est un débat politique fondamental qui pose la question de la redistribution des richesses. Pour cette raison, le débat sur l'avenir des pensions ne peut éluder la question de la défense du salaire brut. La CGSP wallonne dénonce donc le discours dominant qui tend à transformer les "cotisations sociales" en "charges sociales" et rappelle que ces cotisations sont, d'abord et avant tout, une part du salaire du travailleur. Elle souhaite dès lors que la sécurité sociale redevienne l'objet d'un débat politique et qu'elle ne soit plus soumise aux lois économiques. Il est temps de réaffirmer les droits individuels et collectifs à la sécurité sociale et de redonner la priorité au financement collectif des droits sociaux.

La CGSP wallonne entend rappeler que le seul système de pension qui n'ait jamais failli, et particulièrement en ces temps de crise, est le système par répartition. Encore faut-il qu'il soit correctement financé. Les moyens existent, qu'en est-il de la volonté politique ? Pour la CGSP wallonne, les systèmes



par capitalisation découlent d'une volonté de mettre à mal le système par répartition et favorisent la financiarisation de l'économie ; elle s'oppose donc à tous les avantages fiscaux dont bénéficient les systèmes par capitalisation et qui les rendent plus attractifs par rapport à la pension légale. La CGSP wallonne revendique donc l'arrêt immédiat de toute promotion des deuxième et troisième piliers de pension comme "solution miracle". ■

① Retrouvez l'intégralité du memorandum sur le site de la CGSP wallonne : <http://irw-cgsp.be>

② Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre des emplois et la population d'âge actif c-à-d l'ensemble de la population comprise entre l'âge de la fin de la scolarité obligatoire et l'âge légal de départ à la pension soit 15-64 ans.

③ Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active c-à-d l'ensemble des personnes présentes sur le marché du travail.